

## AVIS AU PUBLIC

### COMMUNE DE CAUROY LÈS HERMONVILLE Enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°2016003

Le maire de CAUROY LÈS HERMONVILLE a ordonné l'ouverture de l'Enquête publique portant sur le projet d'élaboration du PLU pour une durée de 33 jours du 20 mai 2016 au 21 juin 2016.

A cet effet, Madame HENRY Adeline, a été désignée par la Vice-présidente du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur titulaire et Monsieur LAURENT Pierre a été désigné par la Vice-présidente du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie du 20 mai 2016 au 21 juin 2016 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de mairie.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie les vendredi 20 mai 2016 de 17h00 à 19h00, samedi 28 mai 2016 de 10h00 à 12h00, mardi 21 juin 2016 de 17h00 à 19h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet d'élaboration du PLU pourront être consignées dans un registre d'Enquête publique mis à disposition du public en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Madame le Commissaire Enquêteur - Mairie de CAUROY LÈS HERMONVILLE - 2 place du Général Leclerc - 51220 CAUROY LÈS HERMONVILLE.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui examinera les observations consignées ou annexées et établira ensuite un rapport et rectifiera des conclusions motivées qui seront transmises en mairie dans un délai d'un mois.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département, au Maire de CAUROY LÈS HERMONVILLE et au Président du Tribunal Administratif. Copies du rapport et des conclusions sont tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'Enquête publique. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions, auprès du préfet, dans les conditions prévues au titre Ier de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal.

L'évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête est présente dans le rapport de présentation (pièce écrite n°1 du dossier de PLU). L'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a émis un avis sur le plan local d'urbanisme. Cet avis est annexé au dossier de plan local d'urbanisme. Ces deux éléments peuvent être consultés en mairie de Cauroy lès Hermonville.

A la suite de l'enquête publique, le PLU pourra être approuvé par délibération du Conseil Municipal.

La personne responsable du projet d'élaboration du PLU est la commune de Cauroy lès Hermonville, représentée par son Maire, Monsieur Guy LECOMTE.

Le Maire,  
Guy LECOMTE

